

Présences

Monique Hermes ■ bourgmestre

Marc Krier | Liane Felten ● échevins

Claude Wagner | Tess Burton | Patrick Frieden |
Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Metty Scholtes | Marc Ury ◀ conseillers

Excusée : Claire Sertznig ◀ conseillère

19.04.2024

Rapport du conseil communal

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) est excusée.

1. Modification ponctuelle PAP QE

Il s'agit ici des conditions concernant l'utilisation des énergies renouvelables, tels les panneaux solaires et les pompes à chaleur. En dehors du périmètre de la vieille ville, celles-ci n'ont plus besoin de correspondre en couleur aux toits des maisons. En outre, une plus grande tolérance est accordée concernant la distance aux limites.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP) note que les habitants de la vieille ville sont désavantagés. Lorsqu'une discussion sur l'aide financière à ce sujet a eu lieu, il avait proposé que, lorsque les installations sont approuvées, elles soient incluses dans leur ensemble et que les critères prescrits soient remplis. Il s'étonne que cela n'ait pas été pris en compte.

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service de l'urbanisme explique que la différence principale consiste dans le fait que le PAP QE s'applique à toutes les zones urbaines, sauf au quartier de la vieille ville.

Le collège échevinal veut trouver une solution rapidement, car le nombre de demandes ne cesse de croître.

Pour la vieille ville, les panneaux solaires et les pompes à chaleur sont déjà autorisés. Cependant, il existe de nombreuses contraintes de construction à prendre en compte.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

2. Projets de lotissements

a) Boussegässel (16, Grand-Rue).

Morcellement d'un terrain en raison d'une plus grande flexibilité pour la vente du bien immobilier.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) 5-11, rue des Foyers.

Division d'une parcelle appartenant à la commune, dans le but de vendre les parcelles résultantes aux propriétaires des maisons adjacentes.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) An de Längten.

Division de parcelles en vue de la future construction d'un nouveau dépôt.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

3. Actes et conventions

a) Approbation d'une convention relative aux droits de passage.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) « Service d'éducation et d'accueil » avenant à la convention de 2023.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « am laange Gaart ».

L'acquisition du terrain a lieu afin de le revendre à l'Etat, ceci en relation avec un projet de construction d'un bâtiment administratif avec piscine.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) se renseigne sur les projets d'extension du Maacher Lycée. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que les détails ne sont pas encore définis.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. Captage des sources Geyershof - nouveaux forages – études et travaux

Plans et devis 3.000.000.-€.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie M. Yves CHRISTEN pour le travail accompli par le service technique.

M. Yves CHRISTEN donne les explications suivantes : Dans le domaine de Geyershof, la commune de Grevenmacher est actuellement en possession de 5 sources (« Wald-, Willibrordus-, Widder-, Seiten-, et Wiesenquelle »). Pour l'instant seulement la source « Wiesenquelle » est utilisée au captage d'eau.

Les autres sources ne sont plus aptes au captage d'eau depuis plusieurs années. Le projet prévoit 2 nouveaux forages aux alentours des sources existantes, appelées « Wilwertsdellt » et « Pechwisen ». Dès que ces 2 sources seront exploitées, les autres sources seront définitivement fermées.

Un nouveau réservoir avec une chambre à vannes sera construit aux alentours.

L'eau obtenue sera acheminée gravitairement au réservoir de Münschecker pour approvisionner Grevenmacher.

Le système prévoit une surveillance électronique de tous les forages, permettant de disposer en permanence de toutes les valeurs nécessaires. La conseillère Carine SAUER (CSV) souligne qu'en cas de contamination des sources, les sources adjacentes pourraient être mises en danger.

M. Yves CHRISTEN du service technique explique que des mesures préventives seront mises en place, en outre le scellement des sources existantes. De même, il mentionne que des analyses ont déjà été effectuées dans le cadre de la délimitation des zones de protection de l'eau, et qu'aucun pesticide ni aucune bactérie n'ont été détectés.

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) demande si une visite est prévue. Celle-ci aura lieu au début des travaux.

La durée des travaux est estimée par M. Yves CHRISTEN à environ un an.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se montre ravi de l'acquisition antérieure des terrains en question. Il apprécie le travail des collègues échevinaux précédents dans ce dossier. Le parti DP soutiendra bien entendu le projet.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

La bourgmestre Monique HERMES apprécie également le travail préliminaire accompli.

5. Règlements communaux

a) Règlement communal concernant les prix des tickets d'entrées aux événements culturels organisés par la Ville de Grevenmacher dans le nouveau centre culturel à Grevenmacher.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) pose quelques questions générales, en outre sur les tickets gratuits pour les enfants. Elle s'inquiète que les événements pour les enfants ne soient négligés.

D'autre part elle souligne également que l'évaluation de la pertinence des tarifs est complexe. De plus il est difficile de juger si les prix sont appropriés ou non.

Elle critique également le fait qu'aucune information n'ait encore été communiquée concernant le programme au nouveau centre culturel, ce qui rend difficile d'imaginer ce qui y sera finalement proposé.

Elle demande également si les salles réservées à l'Harmonie et à la Chorale seront également à louer.

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique explique que la salle de l'Harmonie municipale ne peut pas être louée, contrairement à la salle de la Chorale, grâce à la possibilité d'une séparation de la salle à l'aide d'un cloisonnement flexible.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne l'importance des événements pour les enfants et assure que cela sera pris en compte. En outre, elle ajoute qu'il est nécessaire de recueillir des valeurs empiriques.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne sur l'appel d'offre du mobilier, et demande si des meubles spécifiques pour les associations sont prévus ainsi que des informations sur le personnel technique destiné au centre culturel.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que Monsieur Tom SCHARTZ sera responsable pour l'organisation, la planification et la mise en œuvre du programme culturel. En outre, un technicien de scène sera embauché. Un groupe de concierges, qui sera déployé dans les différents bâtiments de la commune, s'occupera de l'entretien du bâtiment.

Elle informe également que les membres du conseil communal recevront le programme existant en temps voulu.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se félicite de la séance de travail à ce sujet et se réjouit que les remarques du DP aient été prises en compte dans l'élaboration des documents, comme par exemple la question de la responsabilité en cas d'incidents liés à la caution pour un événement majeur.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier de la commune informe qu'il est en contact avec la compagnie d'assurance pour clarifier toutes les questions en suspens.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute que le document peut être modifié à tout moment.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) remarque qu'il serait favorable à une réduction du montant de la caution (5.000€) si une solution est trouvée avec la compagnie d'assurance.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Règlement communal concernant la fixation des prix de location des différents locaux à l'intérieur du nouveau centre culturel à Grevenmacher et de la buvette « Op Flohr ».
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Règlement d'utilisation du nouveau centre culturel à Grevenmacher.
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

d) Règlement communal concernant l'octroi d'une subvention aux personnes physiques dépendantes de couches coulottes.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que l'introduction de cette subvention a été proposé par les partis de l'opposition.

Le collège échevinal a élaboré un règlement qui prévoit, à partir du 1er juillet 2024, de verser la somme de 30 Euro / personne ayant droit à la subvention, et 60 Euro / an à partir du 1er janvier 2025.

Les personnes bénéficiant d'une allocation de vie chère de la part de l'Etat ont droit à une augmentation de 50% de la subvention communale.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) félicite l'engagement du collège échevinal concernant l'introduction de cette subvention.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande jusqu'à quel âge la subvention est accordée.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier de la commune explique que cela est possible jusqu'à l'âge de 36 mois.

Au-delà, une attestation médicale est exigée pour toutes les catégories d'âge.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

6. Modification budgétaire

Création de l'article 3/510/648310/99001 « Aides aux personnes dans le besoin de couches culottes » avec un crédit de 25.000.-€.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

7. Subsidés

- a) Comité des Fêtes :**
- a. Subside pour l'organisation de la Fête du Raisin et du Vin 2024 : 87.000.-€.
 - b. Participation aux frais annuels fixes et imprévus : 3000.-€.

La conseillère Carine SAUER (CSV) remercie le collège échevinal au nom du Comité des Fêtes et remarque que ces dernières années, il n'y a pas eu de défilé de groupes de musiques. Les participants doivent être logés, cette subvention permet également d'améliorer la qualité du cortège.

De plus, il est extrêmement difficile de trouver des vendeurs de billets, ce qui a bien sûr un impact négatif sur les recettes des entrées.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) félicite l'augmentation du subside pour la fête la plus importante de la région. La Fête du Raisin et du Vin constitue une publicité importante pour la Ville de Grevenmacher. On est conscient du travail considérable effectué par le Comité des Fêtes. Grâce à l'augmentation du subside, l'association n'est pas contrainte d'organiser d'autres activités pour compléter les fonds. De plus, elle considère qu'il est important de soutenir la Reine du Vin, car celle-ci fait la promotion pour toute la région de la Moselle.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) remercie pour les informations transparentes et souligne encore une fois l'importance de cette fête pour les associations.

b) Associations locales 2023.

Les aides financières ne seront versées qu'à la réception d'un rapport de caisse de l'association respective.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Monsieur Ralph WAGNER du service financier pour l'élaboration du document. Il a passé beaucoup de temps à relancer les associations pour obtenir les informations nécessaires.

Elle informe également que le règlement communal concernant les subventions pour le travail de jeunesse dans les associations sera révisé.

c) Natur&Ëmwelt : 200.-€.

d) Sécurité routière Luxembourg : 250.-€.

e) Les Amis Ayudame Luxembourg : 50.-€.

f) Union Commerciale et Artisanale Grevenmacher : 25.000.-€.

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

8. Confirmation de règlements temporaires de circulation

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'exprime sur le thème des embouteillages et des chantiers comme suit : il est regrettable qu'il y ait eu parfois trois feux de signalisation supplémentaires sur la route du Vin. Il ajoute qu'il s'est souvent formé un long embouteillage d'un côté de la route et suggère d'ajuster les réglages des feux de signalisation. Cependant, il reconnaît que ces travaux sont nécessaires et propose de les réaliser pendant les vacances.

9. Décision concernant le remboursement d'une ristourne de la société Munhowen à l'exploitant d'un bistro dont la Ville de Grevenmacher est propriétaire

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

10. Décomptes de travaux

- a) **Bistro Quai – Aération, étanchéité toiture et local poubelles :** 199.562,07 €.
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- b) **Restauration de la Chapelle Sainte-Croix :** 107.522,30 €.
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- c) **Aménagement d'un parking près de l'écluse :** 265.892,02 €.
Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- d) **Nouveau toboggan :** 523.637,44 €.
Approuvé avec 8 voix pour et 2 voix contre.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

La conseillère Liane FELTEN (CSV) propose d'organiser une visite des forêts communales avec le préposé forestier responsable, Monsieur Philippe FISCH.

12. Questions au collège échevinal

La conseillère Carine SAUER (CSV)

- informe que le « Club Senior », dans lequel la commune est active depuis 2023, changera son nom en « CLUB AKTIV PLUS MUSELHEEM ». Elle ajoute qu'il ne manquera pas d'activités et que les participants âgés de 60 et plus seront toujours bien-venus.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP)

- se renseigne si l'île de circulation sur la « route du Vin » a été approuvée par l'Administration des ponts et chaussées. Il considère qu'il serait plus judicieux de prévoir une surélévation de la chaussée plutôt que d'introduire une zone 30. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique informe que l'administration communale avait déjà introduite une demande pour une zone 30 en 2022 sur la rue de Luxembourg (hauteur escalier Grueweréck) à la rue Frantz Seimetz. Cette demande avait été approuvée, mais le tronçon a été adapté de la rue Ste-Catherine à la rue Frantz Seimetz. Entre-temps, les réglementations étatiques ont été changées. Les nouvelles dispositions, basées sur

le plan national de mobilité, reprenant les rues où les adaptations de circulation peuvent être réalisées. L'administration communale a donc soumis une nouvelle demande pour une zone plus étendue. Le bureau d'études Schroeder & Associés a conseillé le collège échevinal et il a été décidé de couvrir le tronçon de l'intersection rue de Luxembourg à la rue de Trèves / gare routière. Il est déconseillé de planifier un tronçon trop long, car les conducteurs risqueraient de ne pas le respecter, selon Yves CHRISTEN.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) se renseigne pourquoi le tronçon du rond-point « Kummert » au rond-point « Kulturhuef » n'a pas été pris en compte. La rue de Trèves présente également un potentiel de danger, car de nombreux étudiants la traversent.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) propose d'organiser une séance de travail à ce sujet.

- En outre, le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) remarque que le « Skatepark » est déjà éclairé tôt le matin. Monsieur Yves CHRISTEN explique que cet éclairage est probablement lié à l'éclairage public. Cela sera vérifié.

Le conseiller Claude WAGNER (DP)

- se renseigne s'il est possible de payer les factures communales via « Payconiq ». Cette possibilité existe déjà, selon la bourgmestre Monique HERMES (CSV).

Il propose également d'introduire le paiement par carte de crédit lors de la prochaine édition de la Foire aux Vins.

- Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande également si des mesures ont été prises concernant la réduction de la circulation dans la rue Kummert, comme annoncé dans la déclaration du collège échevinal.

Malheureusement, aucune mesure n'a été prise en raison du manque de temps.

- Le conseiller Claude WAGNER (DP) informe qu'il a appris qu'aucun permis de construire n'a été délivré par l'administration communale pour la rénovation de la Maison d'Osbourg et se renseigne si tel est vrai. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que des réponses seront recherchées et seront communiquées dès que possible.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP)

- se renseigne sur les deux écrans installés dans le hall des sports pour la diffusion de matchs. Il a entendu dire qu'ils n'ont pas encore été utilisés. Cette question doit être approfondie, selon la bourgmestre Monique HERMES (CSV). Si la commune engage une telle dépense, les écrans devraient également être utilisés.